FEDERATION FRANCAISE DES CENTRES DE DANSE

COMITE FRANÇAIS DES CENTRES DE DANSE POUR AMATEURS

Président de la FFCD : François VISELE Vice-président de la FFCD : René BARSI Secrétaire général de la FFCD : Monique CHALIES Vice-président du CFCDA : Joël CRUVEILHER Secrétaire du CFCDA : Christian JACQUOT





(Siège Social : 22 rue Victor Hugo – 93100 MONTREUIL)

REGLEMENT TECHNIQUE

(la saison de danse commence le 1er septembre et s'achève le 31 août suivant)

Tous règlements (FFCD / CFCDA / AMDF (AL) / LNDP) sont assujettis et doivent êtres en conformités avec les règlements de l'AMDF et devront êtres strictement appliqués quelles qu'en soient les dates.		
Solent les dates.		

SOMMAIRE

OMITE FRANÇAIS DES CENTRES DE DANSE POUR AMATEURS	
SOMMAIRE	
TITRE I : Definition des niveaux	
Article 1 – Définition	
Article 2 – Contenu	
Article 3 – Utilisation	
TTRE II : PASSAGE DE MEDAILLES	
Article 4 – Demande et droits d'organisation	
Article 5 – Jugement	
Article 6 – Organisation et Notation	
Article 7 – Médailles et Certificats	
ITRE III : Trophee Amateurs	
Chapitre 1 - Danses, tenues et musiques	
Article 8 – Danses, figures et tenues	
Article 8bis – Tenue autorisée	
Article 9 – Ordre des danses	
Article 10 – Tempii et durées	
Chapitre 2 - Les concurrents amateurs	
Article 11 – Participants	
Article 11bis – Participants AMDF/AL	
Article 11 ter – Inscription à un Trophée	
Article 12 – Catégorie de danse – montée de catégorie	
Article 14 – Classes d'âge au jour de la compétition	
Article 14bis – Grand Prix de France AMDF/AL (Amateur League) Standard et Latines	
Chapitre 3 - Les Trophées Amateurs	
Article 16 – Titre de la compétition amateur	
Article 17 – Demande d'organisation	
Article 17bis – Règlement pour les organisations de compétitions	
Article 18 – Trophées de Région	
Article 19 – Opens	
Article 20 – Droits d'inscription	
Article 21 – Récompenses	
Article 22 – Le Jugement	
ARTICLE 11bis 5 (a) R.I AMDF	
Article 23 – COMPETITIONS OPEN AMDF/AL	
Article 23bis – Invitation des couples Français	
Chapitre 4 - Le Trophée de France latines, standard et dix danses	
Article 24 – Trophée de France Latines et Standard	
Article 25 – Trophée de France 10 danses	
Article 25 bis – Grand prix de France 10 danses A.M.D.F. (al) W.D.C.	
Article 26 – Nationalité des participants aux Trophées de France	
Article 27 – Candidatures à l'organisation d'un Trophée de France	
Article 28 – Organisation Technique	
Article 29 – Jugement	
Chapitre 5 - Les formalités administratives	
Article 30 – Tarif des médailles	
Article 31 – Tarif des droits d'organisation	
Article 32 – Publicité	
TRE IV : CONCOURS PASSION	
Article 33 – Définition	
Article 34 – Participants	
Article 35 – Danses, figures et tenues	
Article 36 – Tempii et durées	
Article 37 – Droit d'inscription	
Article 38 – Directeur Technique, Scrutateur et Jury	
Article 39 – Formalités administratives	
ITRE V : MICRO ORGANISATION	
Article 1 – Définition	
Article 2 – Demande d'organisation	
Article 3 – Tarif des droits d'organisation	
Article 4 – Participants	
Article 5 – Organisation Technique	

Article 6 – Jugement	21
ANNEXE 1	22
Figures autorisées	23
ANNEXE 2	28
CONCOURS PASSION	28
Figures autorisées	28
ANNEXE 3	29
DEMANDE PRÉALABLE D'AGRÉMENT	30

TITRE I: Définition des niveaux

<u>Article 1 – Définition</u>

Les niveaux Débutants (Bronze), Espoirs (Argent), Aspirants (Or), Nationaux (Etoiles d'Or) Internationaux (Platine) sont des épreuves à forme d'examen sans classement pour monter de niveaux, destinées aux élèves des classes moyennes et avancées (style international) standard et latines.

Article 2 - Contenu

Les danses, les figures et les tenues avec lesquelles elles doivent être tentées figurent sur le tableau page 4.

Article 3 – Utilisation

Les professeurs de danse peuvent, s'ils le désirent, utiliser les médailles pour conditionner le passage de leurs élèves dans leur centre de danse d'un degré à l'autre.

TABLEAU

Niveau	Style	Danses	Figures autorisées	Tenue autorisée
DEBUTANT	STANDARD	Valse lente Tango Valse viennoise Quick-step	en figures limitées (cf. Annexe1)	Art 8bis
BRONZE	LATINES	Cha-cha Samba Rumba Jive	en figures limitées (Cf. Annexe1)	Art 8bis
ESPOIRS	STANDARD	Valse lente Tango Valse viennoise Slow-fox Quick-step	en figures limitées (cf. Annexe1)	Art 8bis
ARGENT	LATINES	Cha-cha Samba Rumba Paso doble Jive	en figures limitées (cf. Annexe1)	Art 8bis
ASPIRANTS	STANDARD	Valse lente Tango Valse viennoise Slow-fox Quick-step	en figures limitées (cf. Annexe1)	en tenue libre
OR	LATINES	Cha-cha Samba Rumba Paso doble Jive	en figures limitées (cf. Annexe1)	en tenue libre
NATIONAUX	STANDARD	Valse lente Tango Valse viennoise Slow-fox Quick-step	en figures libres (cf. Annexe1)	en tenue libre
ETOILE D'OR	LATINES	Cha-cha Samba Rumba Paso doble Jive	en figures libres (cf. Annexe1)	en tenue libre
INTER NATIONAUX	STANDARD	Valse lente Tango Valse viennoise Slow-fox Quick-step	en figures libres (cf. Annexe1)	en tenue libre
PLATINE	LATINES	Cha-cha Samba Rumba Paso doble Jive	en figures libres (cf. Annexe1)	en tenue libre

TITRE II : Passage de médailles

Article 4 – Demande et droits d'organisation

2 semaines minimum avant la date prévue, le centre de danse qui présente des candidats adresse au responsable du calendrier du CFCDA. :

- Un imprimé (cf. Annexe 3) indiquant la date, le lieu, les épreuves prévues et le nom du ou des examinateurs proposés, accompagné du règlement par chèque du droit d'organisation tel que défini à l'Article 30 du présent Règlement Technique.
- La liste des candidats au passage de médailles accompagnée du règlement par chèque du montant du passage dû par chaque candidat conformément à l'Article 29 du présent Règlement.

Article 5 - Jugement

Les passages de médailles Bronze, Argent sont jugés par un enseignant Moniteur, Professeur ou Maître de danse.

Les passages Or, Etoiles d'Or et Platine sont jugés par un enseignant Maître de Danse de l'A.M.D.F. . Les enseignants qui jugent ces passages doivent obligatoirement être choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin de l'A.M.D.F., proposés par le professeur du ou des candidats et acceptés par le CFCDA. Les frais de déplacement, de séjour et de repas de chaque examinateur doivent être pris en charge par le professeur du ou des candidats ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de jugement conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin de l'A.M.D.F.

Article 6 – Organisation et Notation

Les candidats sont présentés sur la piste de danse par groupe de 3 couples maximum par examinateur. L'examinateur attribue au danseur et / ou à la danseuse deux notes comprises entre 0 et 10 :

- L'une pour la mesure et l'interprétation musicale.
- L'autre pour la technique générale.

Les feuilles de notation sont préparées par le professeur du centre de danse organisateur de telle sorte que l'examinateur n'ait plus qu'à y apposer ses notes et remarques éventuelles, ainsi que la mention « reçu » ou « non reçu ».

Les candidats sont déclarés « reçus » lorsqu'ils obtiennent une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Cependant, une note égale ou inférieure à 3/10 en mesure et interprétation musicale et / ou 4/10 en technique générale sont éliminatoires.

Article 7 – Médailles et Certificats

Les certificats et médailles correspondants seront adressés au professeur après qu'il ait fait parvenir au délégué responsable les feuilles de notes du passage de médailles.

TITRE III : Trophée Amateurs

Chapitre 1 - Danses, tenues et musiques

Article 8 – Danses, figures et tenues

Les danses, les figures et les tenues vestimentaires autorisées sont celles correspondantes à la catégorie de l'épreuve (cf. Tableau Article 2 et Annexe 1). Un couple qui ne respecterait pas cette règle pourrait voir son résultat complètement annulé sur décision à la majorité du jury.

Article 8bis - Tenue autorisée

POUR LES NIVEAUX DÉBUTANTS ET ESPOIRS DES CATÉGORIES JUNIORS 1 ET 2, YOUTH 1 ET 2, ADULTES, SÉNIORS 1-2-3-4

Danses standard - Danseuses

Robe de danse standard <u>non décorée*</u>. La robe peut être composée d'une seule pièce ou d'un body et d'une jupe (tenue style « entraînement »).

Danses latines - Danseuses

Robe de danse latine <u>non dédorée*</u>. La robe peut être composée d'une seule pièce ou d'un body et d'une jupe (tenue style « entraînement »). Les robes composées d'une jupe et d'un soutien-gorge ne sont pas autorisées.

* Signification du terme non décorée : pas de strass, pierres, perles, sequins, paillettes et droppers. Pas de tissu brillant, pailleté, perlé ou strassé. Le satin, les franges (non brillantes) ainsi que les décorations à base de dentelle/guipure (sans perles, strass) sont autorisés. Les bracelets, colliers, boucles d'oreilles et accessoires pour la coiffure peuvent comporter quelques strass, perles ou pierres, mais de manière discrète en restant adaptés au reste de la tenue. Les chaussures strassées ne sont pas autorisées.

Danses standard - Danseurs

Pantalon noir uni non décoré** avec ou sans ceinture.

Chemise blanche rentrée dans le pantalon. Les chemises body sont autorisées.

Cravate noire ou nœud papillon noir.

Gilet noir autorisé.

Danses latines – Danseurs

Pantalon noir uni non décoré** avec ou sans ceinture.

Au choix : chemise de ville, chemise de latines, rentrée ou non dans le pantalon, col roulé ou body latines ; tous ces hauts sont non décorés*.

Noir, blanc et couleur assortie à la robe de la danseuse sont autorisés.

Les tissus très transparents du style « résille fine/fishnet » ne sont pas autorisés

** Signification du terme non décoré : pas de strass, pierres, perles, sequins, paillettes et droppers.

Pas de tissu brillant, pailleté, perlé ou strassé. Le satin ainsi que les décorations à base de dentelle/guipure (sans perles, strass) sont autorisés.

POUR LES JUVÉNILES 1 ET 2 TOUS NIVEAUX

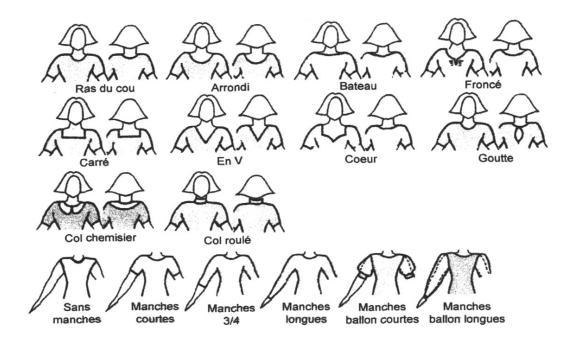
Les tenues autorisées sont les tenues de style « International » c'est-à-dire :

Danses standard et latines - Danseuses

Jupe et body ou robe d'une seule pièce <u>non décorée*</u>. Les jupes ou robes sont portées juste au-dessus du genou en latines et maximum mi-mollet en standard. Différents tissus peuvent être associés : lycra, crêpe, velours, satin, dentelle, mousseline... Les franges ne sont pas autorisées. Les bracelets, colliers, boucles d'oreilles et accessoires pour la coiffure sont sans strass, pierres, perles, paillettes.
* Signification du terme non décorée : pas de strass, pierres, perles, sequins, paillettes et droppers.

Liste des encolures et de manches autorisées :

Pas de tissu brillant, pailleté, perlé ou strassé.



Danses standard et latines - Danseurs

Pantalon noir uni non décoré** avec ou sans ceinture.

Chemise blanche rentrée dans le pantalon (chemise body autorisée), manches longues. Chemise ouverte et manches retroussées ne sont pas autorisées.

Cravate noire ou nœud papillon noir.

Gilet non autorisé.

** Signification du terme non décoré : pas de strass, pierres, perles, sequins, paillettes et droppers. Pas de tissu brillant, pailleté, perlé ou strassé.

ATTENTION: A noter que pour les danseuses juvéniles 1 et 2 qui dansent dans les compétitions internationales, l'usage est de porter des chaussures de danse blanches avec des socquettes blanches.

<u>Article 9 – Ordre des danses</u>

Les danses devront être dansées dans l'ordre suivant :

• Latines : cha-cha, samba, rumba, paso-doble et jive

• Standard : valse lente, tango, valse viennoise, slow-fox et quick step

Article 10 – Tempii et durées

La cadence de chaque musique doit être conforme aux règlements W.D.C. :

•	Valse lente	28 mesures / mn
•	Tango	32 mesures / mn
•	Valse viennoise	60 mesures / mn
•	Slow-fox	28 mesures / mn
•	Quick step	50 mesures / mn

Cha-cha 30 mesures / mn
Samba 48 mesures / mn
Rumba 24 mesures / mn
Paso-doble 56 mesures / mn
Jive 42 mesures / mn

Pour toutes les danses, la durée doit être comprise entre une minute trente secondes et deux minutes à l'exception de la valse viennoise et du Jive dont la durée doit être d'une minute et trente secondes.

Chapitre 2 - Les concurrents amateurs

Article 11 – Participants

Les deux partenaires d'un couple qui dansent en Trophées Amateurs doivent être titulaires d'une « licence concurrent » en cours de validité telle que définie à l'Article 2 du Règlement Intérieur et être inscrits à un centre de danse membre du CFCDA.

L'organisateur d'un Trophée Amateur est responsable de l'application du présent article du Règlement Technique.

Au cas où il aurait laissé participer un danseur, ou une danseuse, non licencié, il serait personnellement responsable de tout accident ou sinistre provoqué ou subi par un non licencié, à l'exclusion de toute responsabilité du CFCDA.

Article 11bis - Participants AMDF/AL

Les compétiteurs AMDF/al doivent posséder une licence CFCDA/AMDF/AL.

Article 11 ter - Inscription à un Trophée

Le couple devra impérativement être inscrit aux trophées amateurs par l'intermédiaire de son centre de danse avec le tampon et la signature de celui-ci.

L'organisateur d'un trophée amateur est responsable de l'application du présent article du Règlement Technique.

Article 12 – Catégorie de danse – montée de catégorie

Les couples doivent concourir dans la catégorie de la médaille qu'ils préparent. Le passage de niveau permettant d'accéder à la catégorie supérieure sera validé dès réception des résultats par le responsable des médailles.

Les examens de niveaux peuvent se passer toute l'année.

Exemple : Danse en Débutant (Bronze) - prépare Bronze

Danse en Espoir (Argent) - prépare Argent

Danse en Aspirant (Or) - prépare Or

Danse en National (Etoile d'Or) - prépare Etoile d'Or Danse en International (Platine) - prépare Platine

Article 13 - Changement de partenaire

La catégorie de concours est acquise lorsque les deux partenaires sont titulaires de la même médaille. En cas de changement de partenaire, si le niveau des deux partenaires est différent, la catégorie de concours est définie de la façon suivante :

- Lorsque le danseur est d'un niveau supérieur à celui de la danseuse, le niveau de concours est défini comme étant celui du danseur ;
- Lorsque le danseur est d'un niveau inférieur à celui de la danseuse, le niveau de concours correspond à celui défini dans le tableau suivant en fonction du niveau de chacun des partenaires :

Niveau du danseur	Niveau de la danseuse	Niveau du couple
National	International	National
Aspirant	International	National
Aspirant	National	Aspirant
Espoir	International	National ou Aspirant (au choix)
Espoir	National	Aspirant ou Espoir (au choix)
Espoir	Aspirant	Espoir
Débutant	International	Aspirant
Débutant	National	Espoir
Débutant	Aspirant	Espoir
Débutant	Espoir	Espoir

Article 14 - Classes d'âge au jour de la compétition

•	Moins de 10 ans	du niveau débutant à aspirant, les deux partenaires ayant moins de 10 ans
•	Moins de 12 ans	du niveau débutant à aspirant, les deux partenaires ayant moins de 12 ans
•	Moins de 14 ans	du niveau débutant à national, les deux partenaires ayant moins de 14 ans
•	Moins de 16 ans	du niveau débutant à national, les deux partenaires ayant moins de 16 ans
•	Moins de 19 ans	du niveau débutant à international, les deux partenaires ayant moins de 19 ans
•	Moins de 21 ans	du niveau débutant à international, les deux partenaires ayant moins de 21 ans
•	19 ans et plus	du niveau débutant à international, le plus âgé des deux partenaires ayant au moins 19 ans
•	30 ans et plus	du niveau débutant à international, les deux partenaires ayant au moins 30 ans
•	40 ans et plus	du niveau débutant à international, les deux partenaires ayant au moins 40 ans
•	50 ans et plus	du niveau débutant à international, les deux partenaires ayant au moins 50 ans
•	60 ans et plus	du niveau débutant à international, les deux partenaires ayant au moins 60 ans

Article 14bis - Grand Prix de France AMDF/AL (Amateur League) Standard et Latines

Ouvert aux catégories :

•	Moins de 10 ans	toutes catégories art 14
•	Moins de 12 ans	toutes catégories art 14
•	Moins de 14 ans	toutes catégories art 14
•	Moins de 16 ans	amateur espoir à national art 14
•	Moins de 19 ans	amateur aspirant à international art 14
•	Moins de 21 ans	amateur aspirant à international art 14
•	19 ans et plus	amateur national à international art 14
•	30 ans et plus	amateur national à international art 14
•	40 ans et plus	amateur national à international art 14
•	50 ans et plus	amateur aspirant à international art 14
•	60 ans et plus	amateur aspirant à international art 14

Grand Prix de France AMDF/AL (Amateur League) 10 Danses

Ouvert aux catégories :

• Chaque catégorie d'âge est sans distinction de médailles, art 14

En fonction du résultat au Trophée de France Latines, Standard et 10 Danses, le couple 1^{er} des classes d'âge : 19 ans et plus, 30 ans et plus, 40 ans et plus, 50 ans et plus, 60 ans et plus, ne pourra plus participer au Trophée de France CFCDA dans la dite classe d'âge.

Tout organisateur peut demander l'attribution d'un Grand Prix de France AMDF/AL. Dans le cas ou aucun organisateur ne se serait manifesté, le Grand Prix de France AMDF/AL aura lieu conjointement avec les Trophées de France Amateurs CFCDA.

Article 15 - Composition du couple

Dans les classes d'âge « 12 ans et moins » et « 13-15 ans », les couples peuvent être constitués de deux partenaires de sexe féminin uniquement dans les catégories débutant, espoir et aspirant.

Chapitre 3 - Les Trophées Amateurs

Article 16 – Titre de la compétition amateur

Les compétitions amateurs locales, régionales ou nationales sont amicales, avec un titre qui ne risque pas de prêter à confusion avec une épreuve officielle et qui doit comporter obligatoirement le nom de « Trophée ».

Article 17 – Demande d'organisation

6 semaines au plus tard avant la date prévue, le centre de danse organisateur adresse au responsable du calendrier du CFCDA. un imprimé (Annexe 3) de demande d'organisation indiquant la date, le lieu, les épreuves prévues, ainsi que les noms du Directeur Technique A.M.D.F., des juges et du Président du jury et du Scrutateur Officiel A.M.D.F.

Cette demande d'organisation doit être accompagnée du paiement du droit d'organisation au profit du CFCDA suivant le barème de l'article 32.

Si le Trophée Amateur est organisé conjointement à un passage d'examen de médailles, les droits d'organisation dus pour les deux doivent être cumulés.

Toute demande d'organisation faite pour une date où est déjà prévue l'organisation d'un Trophée de France latines, standard ou 10 danses sera systématiquement refusée.

• a) Commissaire de Piste

Lors de compétitions, définies par tirage au sort, le DTN du CFCDA nommera un commissaire de piste. Celui-ci sera choisi parmi les juges A et directeurs techniques (art 12/13 RI AMDF). Il sera pris en charge par le CFCDA (art 15 RI AMDF). Son rôle consistera à la vérification de l'application des figures imposées dans les catégories : débutant, espoir et aspirant.

• b) Dossards

Seuls les dossards de l'AMDF sont autorisés lors des trophées, compétitions du CFCDA. Les professeurs voulant utiliser d'autres dossards (publicitaires, sponsors, etc.) devront faire une demande d'autorisation au CD du CFCDA.

Article 17bis – Règlement pour les organisations de compétitions

Voir Art. 11 du règlement intérieur de l'AMDF

Article 18 - Trophées de Région

Une fois par an, chaque Région peut organiser un « Trophée Amateur de la Région « X ». Les Trophées Régionaux doivent être organisés séparément pour chaque classe d'âge dans la Région.

Article 19 - Opens

Tous les Trophées (locaux, régionaux ou nationaux) peuvent comporter des épreuves de « catégorie Open » ouvertes à des couples de plusieurs catégories d'une tranche d'âge, ou de plusieurs tranches d'âge, d'une même région, de plusieurs régions ou même de France.

Ils ont lieu conformément aux règles qui s'appliquent à la catégorie la plus élevée de l'Open dès le début de l'épreuve pour les tenues et les figures et au plus tard en ½ finales pour les danses présentées.

Article 20 - Droits d'inscription

Lors de leur inscription à chaque Trophée, les couples acquitteront un droit d'inscription qui leur conférera un droit d'accès à la salle pour toute la journée de la manifestation.

Ce droit ne devra pas être inférieur à la moitié du prix d'entrée minimum « spectateur ».

Article 21 - Récompenses

Les épreuves open des Trophées Amateurs doivent comporter des remises de prix en numéraires (chèque ou espèces) pour au moins les trois premiers couples et d'une valeur égale à au moins 3 fois le droit d'inscription pour le couple premier, 2 fois le droit d'inscription pour le couple deuxième et 1 fois le droit d'inscription pour le couple troisième.

Article 22 - Le Jugement

Tous les Trophées Locaux, Régionaux ou Nationaux sont jugés par 5 juges au minimum, majoritairement licenciés au CFCDA.

Ceux-ci doivent être choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin de l'A.M.D.F.

Par ailleurs et conformément à l'Article 12 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F., un juge doit se retirer du panel des juges lorsqu'un membre de sa famille proche ou bien lorsqu'une personne vivant sous son toit participe à une épreuve.

Par « de sa famille proche », il y a lieu de comprendre les cousins au premier degré et au-dessus.

Qualifications requises (Article 13 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.) :

- Epreuves débutant, espoir et aspirant Juges A, B ou C
- Epreuves national et international Juges A ou B avec majorité de juges A

Le Président du Jury doit être un juge A et/ou un Directeur Technique et scrutateur (cf. article 13 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.). Il doit être sur la liste officielle du dernier bulletin AMDF.

L'organisateur doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas des juges et leur verser une indemnité forfaitaire de jugement conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin de l'A.M.D.F. (cf. Article 15 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.).

ARTICLE 11bis 5 (a) R.I AMDF

Tout professionnel de nationalité française (adhérent ou non adhérent à l'A.M.D.F.) possédant une carte de juge d'un autre pays que la France sera considérée comme démissionnaire du CFPD (AMDF – LNDP – CFCDA – FFCD), s'il en était adhérent

- a) Il ne pourra plus représenter la France du CFPD (AMDF-LNDP-CFCDA-FFCD)
 Il représentera le pays qui leur a accordé sa carte de juge WDC
- b) Il ne pourra plus juger les compétitions nationales françaises (CFCDA/LNDP).

Si ce professionnel, ex-adhérent, souhaite reprendre sa carte de juge français (CFPD/AMDF/LNDP/CFCDA/FFCD), il devra s'engager à respecter les règlements du (CFPD/AMDF/LNDP/CFCDA/FFCD)

A savoir:

- 1) Il devra refaire une demande d'adhésion à l'AMDF. Si le C.D. de l'AMDF accepte sa demande, il devra repayer trois années de cotisations plus l'année en cours pour retrouver tous ses droits.
- 2) Etre à jour de ses licences de juges CFPD (AMDF-LNDP) et WDC depuis au moins trois ans consécutifs plus l'année en cours (cf.R.I. AMDF- art. 11, 12, 13,14 bis).

Article 23 - COMPETITIONS OPEN AMDF/AL

Tous les couples Français qui participent à une compétition AMDF/AL organisée en France doivent être licenciés au CFCDA (sous réserve de ne pas appartenir à une fédération de danse reconnu jeunesse et sport)

Les organisateurs de Trophées Amateurs peuvent postuler à l'attribution d'épreuves internationales dénommées « COMPETITION OPEN AMDF/AL » sous l'égide de « AMDF/AL » du World Dance Council

Les « COMPETTIONS OPEN AMDF/AL » doivent être ouverts à tous les pays. Ils donnent lieu au paiement d'un droit d'organisation au profit du C.F.P.D. et du W.D.C.

Au cours des « COMPETITIONS OPEN AMDF/AL », les règlements de l'Amateur League du World Dance Council doivent être appliquées strictement.

La demande d'organisation doit être adressée au Président de l'AMDF/AL qui transmettra au C.F.P.D.

Article 23bis - Invitation des couples Français

Pour toute organisation AMDF/AL, les deux premiers couples vainqueurs des Grands Prix de France seront pris en charge aux mêmes conditions que l'invitation des couples étrangers (gratuité des droits d'inscription – 1 nuit d'hôtel – 1 repas).

Chapitre 4 - Le Trophée de France latines, standard et dix danses

<u>Un Trophée de France organisé en Latines ou Standard ne peut être accepté que lorsque le 2ème</u> est attribué.

Article 24 – Trophée de France Latines et Standard

Une fois par an, le C.F.C.D.A organise ou attribue le Trophée de France Latines et / ou Standard Amateurs F.C.D.F. (individuel ou par équipe).

Le Trophée de France Latines et / ou Standard Amateurs CFCDA doit comporter une épreuve par niveau et dans chaque tranche d'âge faisant figurer au moins deux couples. Il peut être organisé séparément ou conjointement.

Lors des trophées de France Latines et/ou Standard, des Grands Prix de France A.M.D.F. (al) W.D.C. pourront être organisés conjointement selon les règles de l'A.M.D.F. (al) avec le CFCDA.

Pour les nationaux et internationaux en conformité avec l'ART 23. Et 14 bis. (Ci-dessus).

Article 25 – Trophée de France 10 danses

Une fois par an, le CFCDA organise ou attribue le Trophée de France Amateurs CFCDA 10 danses. Lors du Trophée de France Amateurs 10 danses organisé par le CFCDA, le passage de chaque tour se

fait danse par danse. Ainsi tous les couples, quel que soit leur niveau, peuvent participer au trophée de France 10 danses dans leur tranche d'âge.

Il ne sera pas accepté de sous-classe.

Il est toléré que les couples des plus basses catégories ne participent que dans les danses qui figurent au programme de leur niveau.

Article 25 bis - Grand prix de France 10 danses A.M.D.F. (al) W.D.C.

Ceux-ci pourront être organisés, pour les nationaux et internationaux en conformité avec L'art 23 et 14bis. (Ci-dessus).

Article 26 – Nationalité des participants aux Trophées de France

L'un des deux membres au moins d'un couple désirant participer aux épreuves sélectives des Championnats du Monde et d'Europe des Trophées de France doit être de nationalité française.

Article 27 – Candidatures à l'organisation d'un Trophée de France

Les dossiers de candidature à l'organisation d'un Trophée de France devront être transmis au Directeur Technique du CFCDA au plus tard le 30 Octobre de l'année précédant la tenue du Trophée demandé, accompagnés du paiement du droit d'organisation au profit du CFCDA suivant le barème de l'Article 32.

Le Comité Directeur se réunit ensuite pour examiner les différentes candidatures et attribue l'organisation des Trophées de France avant le 30 novembre suivant.

Les droits d'organisation accompagnant les dossiers non retenus seront alors restitués.

<u>Article 28 – Organisation Technique</u>

Seule l'organisation commerciale des Trophées de France CFCDA sera sous la responsabilité du candidat organisateur, l'organisation technique des Trophées de France Amateurs CFCDA restant sous la responsabilité du CFCDA.

- <u>Commission Technique</u>: lors de la dernière réunion du Comité Directeur du CFCDA précédant chaque Trophée de France, une « commission Technique du Trophée de France » est désignée. Cette Commission Technique est présidée par le Directeur Technique du CFCDA, qui en est membre de droit. Elle comporte en outre trois autres membres du Comité Directeur du CFCDA désignée en son sein dont les frais de déplacement et de séjour seront pris en charge par le CFCDA et les frais de repas par l'organisateur commercial. (selon cahier des charges). Un membre de la commission technique sera chargé du contrôle des figures imposées.
- <u>Direction Technique</u> : le Directeur Technique du Trophée de France est le Secrétaire Général de l'A.M.D.F. ou le Directeur Technique National du CFCDA.
- <u>Juges et Scrutateurs</u>: le Directeur Technique du Trophée de France propose au Comité Directeur du CFCDA la liste des juges constituée en référence à l'Article 30 (à l'exception des deux juges désignés en son sein par le Comité Directeur du CFCDA et d'un juge désigné par l'organisateur commercial) et les deux scrutateurs choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin de l'A.M.D.F. dont l'organisateur commercial doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas, ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin A.M.D.F. (cf. Article 15 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.) (selon cahier des charges)

Article 29 - Jugement

Les Trophées de France des Amateurs CFCDA latines, standard et 10 danses, ainsi que les Trophées Internationaux sont jugés par au moins 9 juges français et étrangers.

Les juges qui auront un membre de leur famille dans le Trophée ne seront pas désignés pour juger le Trophée de France. (Dans le cas de 9 juges).

Dans le cas ou un Championnat/Grand Prix de France professionnels de danses standard, latines, 10 danses ou sègues se déroulerait à la même date et même lieu que les trophées de France CFCDA, AMDF (al), les juges nommés pour les Championnats / Grand Prix de France professionnels d'une des disciplines, standard, latines, 10 danses ou sègues seront automatiquement désignés pour juger les trophées de France CFCDA, AMDF (al) même – s'ils ont déjà jugés – l'année précédente les trophées de France CFCDA, AMDF (al). Le nombre de juges reste le même (RT&RI CFCDA/AMDF/LNDP) aucune incidence économique. (Cf. Article 11 du Règlement Technique de l'A.M.D.F.)

Répartition des juges :

- 4 juges étrangers dont l'organisateur commercial doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de jugement conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin A.M.D.F. (cf. Article 15 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.).
- 5 juges français Maîtres de danse de l'A.M.D.F. choisis dans la liste des juges publiés dans le dernier bulletin de l'A.M.D.F. avec une majorité de juges A et B, dont l'organisateur doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de jugement conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin A.M.D.F. (selon cahier des charges) (cf. Article 15 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.). Deux de ces juges français doivent être membres du Comité Directeur de la F.C.D.F.

Dans le cas où le jury est composé de 11 juges, la répartition sera :

- 4 juges étrangers.
- 7+1 juges français (dont 2 membres du Comité Directeur du CFCDA).
- Les juges qui auront un membre de leur famille dans le trophée ne jugeront pas les catégories où sont inscrits les membres de leur famille.

Les juges ayant participé au jury d'un Trophée de France d'une discipline (latines, standard ou 10 danses) ne pourront pas figurer dans le jury du Trophée de France de la même discipline de l'année suivante, à l'exception de celui désigné par l'organisateur commercial.

Chapitre 5 - Les formalités administratives

Article 30 - Tarif des médailles

Les tarifs des médailles sont définis suivant le « Taux de Référence » correspondant à la valeur en euro du taux horaires (arrondie à l'euro supérieure) du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) en vigueur au 1^{er} septembre.

Médailles et Certificats de Bronze, Argent et or : 1,5 fois le « Taux de référence » par personne et par discipline

• Médailles et Certificats d'Etoile d'Or et de Platine : 3 fois le « Taux de référence » par personne et par discipline

Article 31 - Tarif des droits d'organisation

Les droits d'organisation sont définis suivant le « Taux de référence » correspondant à la valeur en euro du taux horaires (arrondie à l'euro supérieure) du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) en vigueur au 1^{er} septembre.

Droit d'organisation d'un passage de médailles 3 fois le « Taux de référence » Droit d'organisation d'un Concours Passion 4.5 fois le « Taux de référence » Droit d'organisation d'une micro-organisation 6 fois le « Taux de référence » Droit d'organisation d'un Trophée Amateurs 7,5 fois le « Taux de référence » Droit d'organisation d'un Trophée Régional 7,5 fois le « Taux de référence » Droit d'organisation d'un Trophée de France 30 fois le « Taux de référence »

Si la demande d'organisation est conforme aux règlements du CFCDA., le délégué responsable des numéros d'agrément communique, dans un délai de deux semaines, un numéro d'agrément que l'organisateur devra faire figurer sur toutes les circulaires, affiches ou publicités accompagnées de la mention « sous l'égide de la FFCD/CFCDA. ».

Article 32 – Publicité

Les sigles du CFCDA, de la F.F.C.D., du C.F.P.D. et de l'A.M.D.F. devront figurer sur tout document, publicité, programmes, affiches, etc... lors des Trophées amateurs organisés sous l'égide du CFCDA, et chaque programme devra obligatoirement comporter un encart sur le CFCDA, la F.F.C.D. et l'A.M.D.F. Aucune photo de couples participants à la compétition n'est permise sur la première et la dernière page des programmes et affiches publicitaires.

Titre IV: Concours Passion

<u>Article 33 – Définition</u>

Indépendamment ou conjointement à l'organisation d'un Trophée Amateurs (à l'exception d'un Trophée de France) peuvent être proposés des « Concours Passion ».

Article 34 – Participants

Peuvent participer aux « Concours Passion » toutes les personnes titulaires d'une licence « élève » d'un centre de danse adhérent du CFCDA à condition de n'avoir jamais été licenciés « concurrent ».

<u>Article 35 – Danses, figures et tenues</u>

Les « Concours Passion » se dansent en tenue de ville et se déroulent sur une seule danse parmi les 11 danses suivantes :

•	Paso doble	suivant le programme de figures autorisées à l'examen d'aptitude de l'A.M.D.F (cf. Annexe 2).
•	Java	suivant le programme de figures autorisées à l'examen d'aptitude de l'A.M.D.F (cf. Annexe 2).
•	Valse française	suivant le programme de figures autorisées à l'examen d'aptitude de l'A.M.D.F (cf. Annexe 2).
•	Cha-cha	suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1).
•	Samba	suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1).
•	Rumba	suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1).
•	Jive-rock	suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1).
•	Valse lente	suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1).
•	Tango	suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1).
•	Quick-step	suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1).
•	Valse viennoise	suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1).

Article 36 - Tempii et durées

Pour les tempii, se référer à l'Article 10 du présent Règlement Technique, ou au règlement du Test d'Aptitude de l'A.M.D.F. suivant les danses.

Pour toutes les danses, la durée doit être comprise entre une minute trente secondes et deux minutes.

<u>Article 37 – Droit d'inscription</u>

Lors de leur inscription au(x) « Concours Passion » d'un Trophée Amateurs, tous les participants (danseurs et danseuses) devront acquitter un droit d'inscription par personne au moins égal au prix d'entrée « public ».

<u>Article 38 – Directeur Technique, Scrutateur et Jury</u>

Les Concours Passion sont organisés dans les mêmes conditions qu'un concours « amateurs débutant Bronze » telles que définies à l'Article 22 du présent Règlement.

Cependant, dans le cas d'une organisation indépendante d'un Trophée Amateurs, la fonction de Scrutateur pourra être assurée par le Directeur Technique ou par l'un des membres du jury choisi conformément à l'Article 17 du présent Règlement Technique.

<u>Article 39 – Formalités administratives</u>

L'organisation d'un Concours Passion nécessite d'effectuer les mêmes démarches administratives que pour l'organisation d'un Trophée amateurs (cf. Article 17) et d'acquitter les mêmes droits d'organisation, sauf s'il s'agit d'une organisation conjointe Trophée amateurs et Concours Passion où les droits ne seront pas cumulés (cf. Article 32).

TITRE V: Micro Organisation

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Article 1 - Définition

Les micros organisations sont ouvertes uniquement au passage de médailles et/ou au Concours Passion et/ou au Trophée débutant /espoir.

Article 2 - Demande d'organisation

Cf. article 17

Article 3 - Tarif des droits d'organisation

Barème conforme des droits d'organisation de Trophée de médailles amateurs. Cf. article 31.

Article 4 – Participants

Les personnes titulaires d'une licence élèves (Concours Passion). Les personnes licenciées concurrents amateurs débutant / espoir / aspirant.

Article 5 – Organisation Technique

L'organisation technique sera sous la responsabilité du candidat organisateur membre du CFCDA.

Article 6 - Jugement

Les micros-organisations sont jugées par un juge A ou B minimum ou par 3 juges A, B ou C. Ceux-ci doivent être choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin A.M.D.F.

ANNEXE 1

AVANT PROPOS

Les figures de la liste F.C.D.F. sélectionnées ci-après doivent être exécutées dans la technique donnée dans les livres cités ci-dessous :

• T	echniques of LATIN DANCING et supplément	Walter LAIRD (pour les danses latines)
-----	--	--

• Technique of BALLROOM DANCING Guy HOWARD (pour les danses standard)

Valse viennoise
 René BARSI (pour la valse viennoise)

Les figures amateurs espoir Argent peuvent inclure, précéder ou suivre les programmes amateurs débutant Bronze, et les figures amateurs aspirant Or peuvent inclure, précéder ou suivre les programmes amateurs espoir Argent.

Les figures existantes dans une danse peuvent être exécutées dans les autres danses si elles apparaissent dans les livres de référence.

En médaille d'or aspirant, les figures peuvent être exécutées partiellement.

Figures autorisées en amateurs Débutant Bronze Standard

VALSE LENTE	TANGO
VALSE ELIVIE	IANGO
01 - Right Foot Closed Changed	01 - Walk Forward
02 - Left Foot Closed Changed	02 - Walk Backward
03 - Natural Turn	03 - Progressive Side Step
04 - Reverse Turn	04 - Rock on Left Foot
05 - Whisk	05 - Rock on Right Foot
06 - Chasse from Promenade Position	06 - Closed Finish
	07 - Closed Promenade
07 - Hesitation Change	08 - Natural Rock Turn
08 - Natural Spin Turn	
09 - Weave in Waltz Time	09 - Basic Reverse Turn
10 - Reverse Corte	10 - Natural Promenade Turn
11 - Forward Lock Step	11 - Natural Promenade Turn to Rock Turn
12 - Backward Lock Step	12 - Progressive Link
13 - Back Whisk	13 - Open Promenade
14 - Drag Hesitation	14 - Outside Swivel after Open Promenade
15 - Telemark	15 - Brush Tap
16 - Open Telemark	16 - Open Reverse Turn Lady Outside
	Closed Finish or Open Finish
	17 - Back Corte
	18 - Natural Twist Turn
	19 - Telemark
	20 - Open Telemark
	21 - Wisk and back wisk
QUICK STEP	VALSE VIENNOISE
<u> </u>	<u></u>
01 - Quater Turn to Right	01 - Forward Change Right and Left
02 - Running Finish	02 - Natural Turn
03 - Progressive Chasse	03 - Reverse Turn
04 - Forward Lock Step	04 - Backward Change Right and Left
05 - Natural Turn with Hesitation	
06 - Chasse Reverse Turn	
07 - Natural Pivot Turn	
08 - Natural Spin Turn	
09 - Backward Lock Step	
10 - Quick Open Reverse	
11 - ¼ de tour à gauche	
12 - change of direction	
13 - Telemark	
14 - Open telemark	
15 - Wisk and back wisk	

Figures autorisées en amateurs Débutant Bronze Latines

<u>SAMBA</u>
01 - Natural Basic Movement 02 - Reverse Basic Movement 03 - Progressive Basic Movement 04 - Samba Whisks Left and Right 05 - Promenade Samba Walks 06 - Side Samba Walks 07 - Stationnary Samba Walks 08 - Volta Spot Turn to Right and Left for Lady 09 - Shadow Botafogos 10 - Travelling Voltas to Right and Left 11 - Continuous Volta Spot Turn to Right and Left 12 - Solo continuous Volta Spot Turn to Right and Left 13 - Reverse Turn
<u>JIVE</u>
01 - Basic in Place 02 - Basic in Fallaway 03 - Change of Place Right to Left 04 - Change of Place Left to Right 05 - Change of Hands behind Back 06 - Link 07 - American Spin 08 - Promenade Slow and Quick 09 - Rolling off the Arm 10 - Windmill 11 - Spanish Arms 12 - Whip 13 - Overturned Change of Place Left to Right 14 - Ball Change 15 - Throwaway Whip

Figures autorisées en amateurs Espoir Argent Standard

	1
<u>VALSE LENTE</u>	<u>TANGO</u>
Figures de médaille de Bronze	Figures de médaille de Bronze
plus	plus
F	ļ
17 - Impetus Turn	19 - Open Reverse Turn Lady-in-Line ClosedFinish
18 - Open Impetus Turn	20 - Four Step Change
19 - Weave from Promenade Position	21 - Fallaway Promenade
20 - Wing	22 - Progressive Side Step Reverse Turn
21 - Closed Wing	23 - Promenade Link
22 - Outside Change	24 - Outside Swivel after 1 and 2 of ReverseTurn
23 - Progressive Chasse to Right	25 - Back open promenade
24 - Turning Lock to Left	26 - Four step
25 - Double Reverse Spin	27 - Outside Spin
26 - Outside spin	28 - Fallaway Reverse
27 - Cross hesitation	29 - Progressif Chasse to Right
28 - Fallaway Reverse	30 - Double reverse spin
29 - Fallaway natural turn	·
,	
SLOW-FOX	QUICK STEP
01 - Feather Step	Figures de médaille de Bronze et
02 - Feather Ending	Plus
03 - Feather Finish	
04 - Curved Feather	13 - Progressive Chasse to Right
05 - Back Feather	14 - Tipple Chasse to Right
06 - Reverse Turn	15 - Telemark
07 - Three Step	16 - Open Telemark
08 - Natural Turn	17 - Double Reverse Spin
09 - Telemark	18 - Running Right Turn
10 - Open Telemark	19 - Wing
11 - Impetus Turn	20 - Closed Wing
12 - Open Impetus Turn	21 - Impetus Turn
13 - Weave from Promenade Position	22 - Open Impetus Turn
14 - Change of Direction	23 - Reverse Pivot
15 - Fallaway Reverse	24 - Zig-Zag
16 - Natural Twist Turn	25 - Fallaway Reverse
17 - Outside Change	26 - Outside Change
18 - Outside Spin	27 - Outside Spin
19 - Weave (après 1 à 4 de R.W.)	
20 - Double reverse spin	
VALSE VIENNOISE	
Figures de médaille de Bronze	

Figures autorisées en amateurs Espoir Argent Latines

CHA-CHA	<u>SAMBA</u>
Figures de médaille de Bronze et plus	Figures de médaille de Bronze et plus
21 - Turkish Towel 22 - Close Hip Twist Spiral 23 - Cuban Break in Open Position 24 - Cuban Break in Open CPP 25 - Split Cuban Break in Open CPP 26 - Cross Basic 27 - Cuban Break on Same Foot in Shadow Position	 13 - Reverse Turn 14 - Travelling Botafogos 15 - Methods of Changing Feet 16 - Promenade Botafogos 17 - Corta Jaca 18 - Close Rocks on Right Foot and Left Foot 19 - Backward Rocks on Right Foot and Left Foot
RUMBA	PASO DOBLE
Figures de médaille de Bronze et plus 18 - Rope Spinning 19 - Opening Out to Right and Left 20 - Spiral 21 - Curl 22 - Fallaway 23 - Cuban Rocks 24 - Reverse Top 25 - Sliding Doors 26 - Forward Walks in Shadow Position	01 - Sur place 02 - Basic movement (avant et arrière) 03 - Chasses to right and to left 04 - Huit 05 - Sixteen 06 - Attack 07 - Separation 08 - Syncopated Separation 09 - Promenade to Counter Promenade 10 - Grand Circle 11 - Twist turn 12 - Promenade close 13 - La Passe 14 - Spanish Line 15 - Banderilles 16 - Syncopated chasses 17 - Flamenco Taps
<u>JIVE</u>	
Figures de médaille de Bronze et plus	
16 - Fallaway Throwaway 17 - Stop and Go 18 - Change of Place Right to Left with Double Spin 19 - Double Cross Whip 20 - Chicken Walks slow and quick 21 - Curly Whip 22 - Reverse Whip	

Figures autorisées en amateurs Aspirant OR Standard

• Valse lente – Tango – Valse viennoise – Quick Step

Figures de médaille de Bronze + Figures de médaille d'Argent + toutes les autres figures des livres de référence et des examens professionnels A.M.D.F.

Slow Fox

Figures de médaille d'Argent + toutes les autres figures des livres de référence et des examens professionnels A.M.D.F.

Figures autorisées en amateurs Aspirant OR Latines

• Cha cha – Samba – Rumba – Jive

Figures de médaille de Bronze + Figures de médaille d'Argent + toutes les autres figures des livres de référence et des examens professionnels A.M.D.F.

Paso Doble

Figures de médaille d'Argent + toutes les autres figures des livres de référence et des examens professionnels A.M.D.F.

NB : les figures peuvent être exécutées partiellement

Figures autorisées en amateurs National Etoile d'OR Standard

• Valse lente – Tango – Valse viennoise – Slow Fox – Quick Step Figures libres

Figures autorisées en amateurs National Etoile d'OR Latines

• Cha cha – Samba – Rumba – Paso Doble – Jive Figures libres

Figures autorisées en amateurs International Platine Standard

• Valse lente – Tango – Valse viennoise – Slow Fox – Quick Step Figures libres

Figures autorisées en amateurs International Platine Latines

• Cha cha – Samba – Rumba – Paso Doble – Jive Figures libres

Tenue vestimentaire : tenue libre de compétition

ANNEXE 2

CONCOURS PASSION

Figures autorisées à l'examen d'aptitude de l'A.M.D.F.

Evaluation des connaissances

TANGO

- o Base
- o Tour à droite
- Corte à gauche
- o Pas progressif
- o Tour à gauche déboîté
- o Corte arrière assemblé
- o Echappé
- o Promenade assemblée et déboîtée
- o Promenade tournée à droite
- o Swivel pivoté à droite fin assemblée
- o Balance
- o Double tour à gauche déboîté

PASO DOBLE

- o Marche, Promenade
- o Promenade tournée à droite
- o Promenade déboîtée tournée à droite
- o Eventail, Zig-Zag
- o Double promenade tournée à droite
- o Eventail tourné à droite
- o Tour enveloppé

VALSE FRANCAISE

- o Tours à droite et à gauche
- o Pas de liaison

JAVA

- o Base
- Tours à droite et à gauche
- o Changements de D à G et de G à D
- o Pas courus
- o Progressif, déroulé, poursuite

ANNEXE 3

Fédération Française des Centres de Danse



Comité Français des Centres de Danse pour Amateurs

DEMANDE PRÉALABLE D'AGRÉMENT

à adresser à : François VISÈLE - 293, avenue des Écoles Militaires - 83300 DRAGUIGNAN

TYPE D'ORGANISATION	A	Trophée amateur	75€			
	В	Trophée formation danseuses	75€			
Cocher la/les case(s) correspondante(s)	C	Micro-organisation	60€			
	D	Concours passion	45€			
Professeur organisateur : N° du Centre organisateur :						
Adresse de l'organisateur :						
Nom de la manifestation :		Date :				
Adresse de la manifestation :						
obligatoirement faire partie de la dernière l Liste des scrutateur — pr Les scrutateurs, président du jury et direc	liste d	s Trophées, majoritairement licenciés FCDF – Les juges e juges AMDF selon le règlement technique FFCD/CFC	 			
SCR: PJ:		DT:				
Fait à : le :		Signature :				
Avis de la FFCD/CFCDA						
favorable défavorable		Sous réserve de complément d'information de la complément de la complément d'information de la complément de la comp	nation			
Fait à: le:		Signature :				
N° d'agrément : à préciser sur vos circulaires annonçant votre organisation						
Toute demande doit être obligatoirement accompagnée d'un chèque de 75€, 60€ ou 45€ à l'ordre du CFCDA, suiva						

Toute demande doit être obligatoirement accompagnée d'un chèque de 75€, 60€ ou 45€ à l'ordre du CFCDA suivant les modalités définies aux Art. 17/22/31/39 du Règlement Technique et ne sera traitée que par courrier.

L'utilisation des dossards A.M.D.F. est obligatoire pour toutes les compétitions FFCD-CFCDA voir ART 17 (b) du R.T FCDF Vous pouvez vous les procurer au siège de l'AMDF 22 rue Victor Hugo 93100 Montreuil